

éditorial

le mot du président

Cette lettre relate les points essentiels de l'analyse de la MRIE et de son réseau, élaborée dans le cadre du dossier annuel 2005, sur la situation de l'exclusion en Rhône-Alpes. Le 22 novembre dernier, une synthèse en a été présentée publiquement, au cours de deux temps forts.

Tout d'abord lors d'une conférence de presse afin que les médias puissent prendre davantage conscience des réalités de l'exclusion et en rendre compte à l'opinion publique.

Puis, lors d'une après-midi, durant laquelle la MRIE a animé un débat avec M. Lacroix, Préfet de Région, M^{me} Novelli, vice-présidente du Conseil Régional, des élus, des institutions territoriales, des partenaires sociaux et surtout de nombreuses associations particulièrement actives dans le domaine de la lutte contre l'exclusion.

Parmi l'ensemble des questions évoquées, trois thèmes particuliers au cœur des problèmes ont donné lieu à un large débat :

- le logement
- l'emploi
- les discriminations.

A ce propos, un point essentiel a été avancé par plusieurs participants dont l'un des discutants, Bernard Pouyet, à savoir que **le respect de la dignité est au cœur des droits de l'Homme.**

Agissons pour que les débats se poursuivent, que s'installe la prise de conscience, mais surtout que des solutions concrètes aboutissent.

Robert Fiehrer

Sommaire

- Le mot du président, par Robert Fiehrer p. 1
- L'éditorial de Jean Vanoye p. 1
- Le dossier : Pauvretés, précarités en Rhône-Alpes : vers une société à deux vitesses ? p. 2/3
- La parole à... Jean-Pierre Lacroix, Préfet de Région p. 4
- La vie de la MRIE p. 4
- Fiche : "L'habitat des gens du voyage"
- Fiche : "Les travailleurs pauvres en Rhône-Alpes : une approche pluridisciplinaire"

REVISITER NOS CONCEPTIONS DE L'INSERTION ET DE L'INTÉGRATION

Par delà la nécessaire restauration de la loi républicaine face aux émeutes, il nous faut analyser très sérieusement ces événements et prendre en compte leurs causes dans toute leur complexité. Certaines sont justement des dénis de la République et de la démocratie :

- Discrimination en particulier à l'embauche et au logement, selon la couleur de la peau, le patronyme, l'adresse.
- Ségrégation spatiale concentrant les difficultés dans certains quartiers et interdisant à leurs habitants toute mobilité.
- Désagrégation du tissu social et montée des isolements produits par trente années de chômage massif et de précarisation.
- Discontinuité des politiques modifiées lors de toutes les grandes échéances électorales alors que les questions de la ville, de l'immigration, de l'école, de la solidarité associative exigent cohérence, durée, persévérance.
- Déconcentration insuffisante de l'Etat et des services publics jusqu'au cœur des quartiers.
- Perte de tout pouvoir de certains habitants sur leurs propres vies.

Notre modèle social et républicain n'est en fait pas appliqué, il n'y a pas de vraie égalité des chances.

Mais des caractéristiques de la société et de la culture française sont également à bousculer : quand prendrons-nous comme une richesse les diversités, les migrations assumées ? Pourquoi les élites françaises sont-elles si massivement uniformes et blanches bon teint ? Est-il pensable que tant de gens soient hors circuit voire invisibles ? Quand verrons-nous dans le creusement des inégalités et l'injustice sociale une carence économique majeure car porteuse d'explosions et de destructions des potentiels humains ? Ne peut-on proposer d'autres alternatives aux jeunes que le chômage ou un travail précaire et aux seniors la préretraite ? Pourquoi sommes-nous dans le paradoxe chômage massif/emplois non pourvus ?

Dans la lutte contre les processus d'exclusion, notre région, avec l'ensemble de ses acteurs, est davantage mobilisée et percutante que d'autres. Nous ne sommes pourtant pas à la hauteur des enjeux et les résultats fléchissent. Toutes ces interpellations seront abordées dans un colloque le 13 février prochain organisé par le CESR en collaboration avec le réseau Alerte et la MRIE. Comment se fait-il que nous ayons en France tant de chômage et tant d'exclusion à la fois (cas rare en Europe), tout en dépensant beaucoup d'argent et d'énergies professionnelles ou bénévoles ? Ne faut-il pas revisiter nos conceptions de l'insertion et de l'intégration ? Comment refonder et relancer cette grande cause de notre temps qu'est la lutte contre les processus d'exclusions ? Ces questions sont au cœur du travail de la MRIE.

Jean Vanoye
Vice-président de la MRIE

Pauvretés, précarités en Rhône-Alpes : vers une société à deux vitesses ?

par Geneviève DECROP

DOSSIER

Les émeutes urbaines de novembre dernier ont certainement de nombreuses facettes : aboutissement de quarante ans de politique des « grands ensembles », effets cumulés de discriminations identitaires sur fonds d'une mémoire nationale mal digérée, mise en évidence de la fragilité du modèle républicain d'intégration sur fonds de marasme économique, échec relatif des politiques de la ville se succédant depuis près de 30 ans... Il serait présomptueux de vouloir rendre compte de tous ces aspects dans cette présentation du rapport 2005 de la MRIE sur la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale en Rhône-Alpes. Cependant, on peut y voir l'expression désespérée de ceux que les profondes fractures qui travaillent notre monde assignent à la portion congrue. Mais ces manifestations violentes ne doivent pas nous masquer les misères silencieuses, plus cachées, que notre société secrète au fur et à mesure qu'elle accumule les richesses. Une misère et une pauvreté qui, loin de régresser, s'approfondissent depuis le début de ce troisième millénaire, et qui ont deux grands vecteurs, la crise du logement et celle de l'emploi.

Le mal logement au premier rang de nos maux sociaux

La question du logement doit devenir une priorité nationale au même titre que la lutte contre le chômage. On a trop longtemps considéré qu'il fallait résoudre d'abord la question de l'emploi et que le logement, comme l'intendance, suivrait. Or, il nous faut admettre que la pénurie de logements adaptés à la demande sociale contribue pour une part non négligeable à la crise de l'emploi, ne serait-ce que par le biais de l'entrave à la mobilité des actifs.

Où en est-on, sur le front du logement, en Rhône-Alpes actuellement ? On ne peut donner des évaluations rigoureuses de la demande insatisfaite, car la décision d'établir un fichier unique des candidats au logement n'a jamais encore été appliquée, privant ainsi les acteurs de la visibilité nécessaire à la conduite de leur action. En 2002, par le rapprochement de divers fichiers, la demande de logement social était estimée à 143 000 pour l'ensemble de la région. En 2003 et 2004, on a construit 12 000 logements sociaux. **La part consacrée au logement dit très social est très faible** : 1 470 logements adres-

sés à des ménages dont les revenus sont inférieurs à 60 % des plafonds de ressources HLM (équivalents ou inférieurs à 8123 euros de revenus imposables annuels), **alors que ceux-ci constituent la majeure partie de la demande**. Dans le Rhône, par exemple, sur les 47 000 demandeurs de logement social recensés en 2004, les trois quarts relevaient de cette catégorie de revenus. Dans les constructions nouvelles, la part des logements dits « intermédiaires », c'est-à-dire adressés aux classes moyennes (20 000 euros de revenus imposables pour une personne seule), ne cesse d'augmenter (1 669 logements produits en

2002, 2 354 en 2004). Le plan de cohésion sociale prévoit pour la période 2005 à 2009, la construction de 9 360 logements sociaux par an, un effort important, mais qui ne permettra pas cependant de combler les besoins.

Dans le même temps, le poids du logement dans le budget des ménages ne cesse de s'alourdir. Avec pour conséquences, l'endettement et le non paiement du loyer, et au bout, l'expulsion du logement, qui ne cessent de s'aggraver.

Les racines de cette crise ne sont pas d'hier. On ne peut s'en tenir au seul constat du retard de plusieurs années à la construction de logements sociaux. La situation actuelle est le fruit d'un processus sociologique de longue haleine où se combinent une tendance lourde à la décohabitation des couples et des familles, la revendication d'espaces privatifs de plus en plus étendus, et un processus lent mais qui paraît inexorable à la ségrégation spatiale des couches sociales – le tout sur fond d'individualisme et de repli sur la sphère privée. Comme l'espace physique disponible n'est pas extensible

méthodologie

Les contributions de ce dossier sont très diverses.

Dans une première partie, nous avons rassemblé des données fournies par les administrations déconcentrées et les collectivités territoriales pour un état des lieux des réalités prises en compte dans les politiques publiques. Ces données ont fait l'objet de lectures critiques, d'analyses et de commentaires au sein de groupes de travail composés d'acteurs venus de différentes institutions.

Dans les deux autres parties du dossier, nous restituons la réflexion construite avec des professionnels engagés au quotidien avec les populations pauvres et précaires. Nous avons collecté et confronté

différentes observations permettant de « sortir de l'ombre » des situations inquiétantes. D'autres contributions viennent en complément de cette réflexion partagée : des regards sur des points particuliers, des analyses sur des questions nécessitant un approfondissement, des témoignages recueillis auprès des personnes confrontées aux difficultés d'accès aux droits. D'autres, enfin, sont la synthèse d'un travail de recherche basé sur des entretiens et des lectures traitant des questions que la MRIE souhaite analyser plus finement dans les années à venir : les travailleurs pauvres, les inégalités sociales devant l'école.

à l'infini, ces facteurs, conjugués avec d'autres mécanismes politiques et économiques, expliquent la flambée des prix du foncier et de l'immobilier, qui aboutit mécaniquement à exclure les personnes économiquement faibles. Au rang des autres mécanismes, il est utile de mentionner certains dispositifs publics d'incitation (comme le dispositif fiscal de Robien) ou d'aide à la personne (allocation logement) qui ont contribué à alimenter la spirale inflationniste – tout en mettant cependant des logements sur le marché. La crise du logement n'est donc pas une pénurie; bien au contraire, on a rarement autant construit, à telle enseigne que c'est le secteur de la construction qui tire actuellement la croissance. A l'heure où des centaines de milliers de familles sont mal logées, voire pas logées du tout, on est fondé à se demander: croissance de quoi? Croissance pour qui?

La nébuleuse du mal emploi: un marché du travail à deux vitesses ?

Le deuxième pilier, si l'on peut dire, de la crise, est le mal emploi. Mal emploi plutôt que chômage, car le phénomène significatif est le développement et l'installation au cœur de la société et de l'économie **d'une zone grise qui va du chômage indemnisé à l'inactivité assistée, en passant par toute la gamme de l'emploi précaire, de l'emploi palliatif et de l'emploi aidé.** Ce mal emploi, si on parvenait à le chiffrer précisément, relativiserait beaucoup les commentaires et querelles autour des variations de fraction de point du taux officiel de chômage. Quelques chiffres seulement pour Rhône-Alpes permettent d'approcher la question: en décembre 2004, le nombre de chômeurs relevant de la catégorie 1, à partir de laquelle est calculé le taux de chômage, s'élevait à 207 653 personnes - en baisse par rapport à l'année précédente - mais l'agrégation des 6 catégories pertinentes de l'ANPE donnait un chiffre de 344 781 chômeurs, en hausse celui-là.

Au fond, la question la plus douloureuse, car elle touche aux principes d'égalité républicaine, n'est-elle pas la **coexistence de l'emploi classique,**



à durée indéterminée, protégé par le droit du travail, voire surprotégé par les divers statuts du secteur public ou assimilé, **et de l'emploi précarisé, qui paralyse la promotion sociale et ne sauve même plus de la pauvreté** une bonne part de ceux qu'il touche (voir l'article de Noël Jouenne sur les travailleurs pauvres en Rhône-Alpes)?

Sur ces deux champs fondamentaux du développement humain, il ne suffit plus de mettre en œuvre des « dispositifs » et autres recettes de l'action publique: c'est une remise en question de fond qui s'impose, impliquant, non seulement les pouvoirs publics, mais tous les partenaires sociaux, et au-delà les simples citoyens. **Comment soustraire le logement à la spéculation et à la loi du marché?** Sans maîtrise des sols constructibles par les collectivités publiques, la notion d'opposabilité du droit au logement a-t-elle un sens? D'autre part, **comment partager de manière plus équitable les sécurités et les risques tout au long de la vie professionnelle?**

Faute d'un tel renouveau des solidarités, nous verrons le processus d'exclusion toucher de plus en plus de gens. Avec sa face violente, et donc bien visible, et avec sa face cachée, muette. Nous nous sommes efforcés d'en donner un aperçu dans le dossier de cette année, avec la condition faite aux Gens du Voyage (voir l'article de Laurence Potié), mais aussi aux prisonniers et sortants de prison, aux sans abris, aux demandeurs d'asile, aux Roms d'Europe orientale: à ceux qu'une société durcie dans la compétition économique et la compulsion de l'accumulation réduit à la portion congrue. Il est temps de remettre à l'ordre du jour, et de revisiter, la vieille notion de droit de cité pour tous ceux, pauvres, errants et étrangers, que la société relègue dans des espaces urbains dégradés.

Paroles d'acteurs

Extraits du débat
suite à la présentation
du dossier annuel

« Ce qui est inquiétant actuellement c'est que certains dispositifs existants jusque là, comme le plan départemental de l'Habitat, ont disparu, alors qu'on sait que dans les politiques sociales d'habitat la variable d'ajustement est en effet la question de l'habitat. Ce qui est encore plus inquiétant c'est que la notion même du droit a disparu dans les politiques sociales d'habitat. » **Marc Urthy (ALPIL)**

« Sur la question des concours administratifs, qui au vu des procédures qui les régissent seraient anti-discriminatoires, j'attire votre attention sur l'existence de « l'oral », passage obligé pour toute réussite au concours et qui peut induire des actes discriminatoires car sujets à subjectivité du jury ». **Bouhalam Azahoum (Divercité)** en réponse à l'intervention du préfet.

« Permettre aux gens dans la rue de choisir son lieu d'accueil c'est leur accorder le seul droit qu'il leur reste: la liberté de choisir. Car quand on est pauvre on a moins de marges de manœuvre. Or, les accueils de jour sont aujourd'hui en grande difficulté. » **Nadine Michel (Collectif Accueils de Jour)**

« Jusqu'ici à St Etienne, il était possible pour tous de se loger. Avec la mise en œuvre de la rénovation urbaine de 4 quartiers du centre ville sur 2005-2009, c'est la question de la mixité sociale qui pourrait être remise en cause au nom d'une nouvelle attractivité pour la ville. La rénovation risque d'évincer les couches populaires - les propriétaires tout comme les locataires, n'auront pas les moyens de se reloger au même endroit - au profit des couches moyennes. Aujourd'hui, qui décide des choix et des orientations? Comment permettre aux associations de type Habitat et Humanisme d'intervenir dans les opérations de rénovation? » **Georges Gunther (Droit Au Logement, Loire Sud)**

La parole à... Jean-Pierre LACROIX

Préfet de Région

« La présentation du dossier annuel 2005 de la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion intervient alors que nous avons connu un mois de violences urbaines d'une ampleur, d'une intensité et d'une durée exceptionnelles. En réaction, l'amalgame, la confusion, la généralisation hâtive sont malheureusement trop souvent présents dans les esprits comme dans les paroles.

Il n'est sans doute pas complètement inutile de se poser la question de savoir si les violences urbaines signent un relatif échec de la politique de la ville ou, au contraire de tenter d'imaginer quelle serait la situation si cette politique n'avait pas existé. Quelles que soient leurs insuffisances, des politiques et des moyens existent, et des acteurs, qui sont souvent de véritables militants, (élus, agents de l'Etat et des collectivités, professionnels et bénévoles du monde associatif) sont mobilisés et travaillent bien.

Cela étant, il est plus que jamais nécessaire de se livrer à un difficile exercice : d'une part agir, et vite, d'autre part prendre le recul nécessaire pour tirer les enseignements des émeutes, pour approfondir la réflexion sur les réponses à apporter à la détresse qui a conduit à ce qu'elles éclatent, pour s'interroger sur la manière de mettre en œuvre ces réponses.

Approfondissement, mais aussi élargissement et enrichissement par le croisement des points de vue, des expériences, des pratiques des uns et des autres afin de construire une intelligence collective des problèmes. Cette nature et cette fonction qui sont celles de la Mrie sont essentielles. Nous avons, plus que jamais, besoin de vous, les lieux ne sont pas si nombreux où peuvent ainsi se retrouver les services de l'Etat, les représentants des collectivités, des partenaires sociaux, des chercheurs, des responsables associatifs et des acteurs de terrain, sans oublier les personnes concernées en premier lieu par les problèmes. »

Extrait du discours du préfet suite à la présentation du dossier annuel 2005, le 22 novembre 2005.

la vie de la mrie

La Mrie en 2006

La Mrie poursuivra en 2006 son travail de **veille et d'information** sur les champs fondamentaux du développement humain en axant son travail sur :

- Une démarche de veille sociale participative régionale sur les droits fondamentaux,
- Une veille prospective sur les risques (avérés ou anticipés) d'exclusion sociale menaçant des publics, des groupes sociaux, des minorités.

Action/appui aux initiatives :

La Mrie poursuit sa mission d'appui/conseil aux initiatives associant des personnes confrontées aux difficultés d'accès aux droits.

"Séminaire européen"

Dans le cadre d'un échange transnational sur les observatoires de pauvreté et d'exclusion sociale, la Mrie a reçu ses partenaires européens à Lyon pour un séminaire de deux jours les 12 et 13 janvier, avec notamment une réunion-débat publique sur le thème « Les nouvelles stratégies de la Commission européenne en matière de lutte pour l'inclusion sociale : en quoi l'observation locale peut-elle influencer sur ces orientations ? ».

"Indicateurs de genre contre l'exclusion sociale"

La Mrie a organisé ce 26 janvier une journée de travail sur le thème des « indicateurs de genre contre l'exclusion sociale » à partir d'une étude qu'elle avait menée dans le cadre d'un projet européen. La société moderne, par son organisation et ses représentations, continue de faire peser sur les femmes des contraintes qui entravent leurs choix et limitent les opportunités qui s'offrent à elles. Il devient nécessaire d'introduire la dimension de genre dans nombre d'indicateurs existants. L'étude réalisée par la Mrie, de type qualitative, a été menée avec le concours de quatre groupes de paroles de femmes de la région Rhône-Alpes.

Partenariat avec les Conseils généraux

La Mrie a organisé les 8 et 9 décembre derniers une session pour les 8 Conseils généraux de la région sur le thème suivant : « **l'accès et le maintien dans un emploi durable et de qualité pour les personnes éloignées de l'emploi** ». L'objectif était d'offrir aux cadres départementaux en charge de l'insertion sociale et professionnelle des publics bénéficiaires du dispositif RMI un temps de recul sur leurs pratiques et les fondements de leurs actions.

Parutions

Vous pouvez commander **le dossier annuel 2005** de la Mrie auprès du secrétariat ou sur le site Internet de la Mrie www.mrie.org rubrique publications au prix de 20 € (frais de port inclus). Vous pouvez aussi le consulter dans différents lieux de la région (liste disponible auprès du secrétariat : 04 37 65 01 93)

"Vivre aux Minguettes". Des habitants des Minguettes, à Vénissieux, ont créé, il y a 15 ans « le groupe du mardi ». Dans ce lieu, ils ont choisi de parler, d'agir et de se faire entendre. Ce livre est leur histoire. Il est un message aux jeunes générations, à ceux qui sont oubliés, exploités, mais aussi aux élus et aux décideurs.

Centre Boris Vian de Vénissieux - Tel : 04 72 50 09 16 (Prix : 12 euros)

Le dossier **Précarité, pauvreté : vivre au jour le jour**, in Revue Sciences Humaines n° 168 est paru le 13 janvier 2006. <http://www.scienceshumaines.com/>

Manifestations

Colloque « L'exclusion : pour s'en sortir enfin » organisé par le Conseil Economique et Social Régional le Lundi 13 Février 2006 de 9h30 à 17h, avec la participation de la Mrie et du collectif Alerte. Jean-Baptiste de Foucauld (ancien commissaire au plan), Jean-Claude Barbier (directeur de recherche au CNRS), Denis Clerc, Lucien Duquesne (membre du Conseil économique et social national, au titre d'ATD quart monde), Azouz Begag, Jean-Jack Queyranne ont prévu de contribuer à ce débat.

mrie

Mission Régionale
d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes

14, rue Passet - 69007 Lyon

Tél. 04 37 65 01 93 - Fax 04 37 65 01 94

e.mail : mrie@mrie.org - site : www.mrie.org

Directrice de la publication : Geneviève Decrop - Secrétaire de rédaction : Laurence Potié

Maquette et Impression : **iml** - 69850 Saint-Martin-en-Haut - Tél. 04 78 19 16 16

L'habitat des gens du voyage

par Laurence Potié

Chassés de toutes parts, rejetés, discriminés, les gens du voyage sont encore aujourd'hui traités comme des parias, à peine tolérés sur des terrains où personne ne voudrait aller : en bordure d'autoroute, à proximité d'usines d'incinération, de traitement des déchets... Les aires d'accueil, lorsqu'elles existent, sont délibérément isolées des autres zones habitées.

En 1990, la loi Besson fait apparaître pour la première fois la notion de droits et devoirs pour les gens du voyage. Elle impose l'élaboration d'un schéma départemental pour l'implantation d'aires d'accueil à destination des gens du voyage, assortie d'une obligation pour les communes de plus de 5 000 habitants de les réaliser. Restée quasi lettre morte, cette loi est renforcée par la deuxième loi Besson en 2000. Quelques résultats concrets commencent enfin à voir le jour...

Les gens du voyage regroupent des populations très différentes les unes des autres dont le point commun est l'attachement au voyage, à la spécificité de leurs cultures respectives, et le refus d'être dilués dans une société qui les absorberait et dont ils ne partagent pas les valeurs.

La vie dans cet habitat très particulier qu'est la caravane n'est pas un mode de vie choisi mais hérité d'une longue tradition familiale. Si certains se sédentarisent, le plus souvent sur des terrains familiaux, d'autres voyagent toujours, au gré de l'emploi, des événements familiaux, religieux ou autres, parfois essentiellement les mois d'été. Les voyageurs sont toujours de quelque part et le souhait d'une partie d'entre eux serait d'avoir un lieu d'ancrage où vivre, partir, revenir sans crainte d'une quête éperdue et souvent infructueuse d'un sol accueillant au retour.

Car aujourd'hui, si **une partie est tolérée sur des aires souvent peu accueillantes et dans des conditions sanitaires à peine décentes, une autre est chassée de places en places** au gré des installations illégales et des expulsions, avec la peur de plus en plus présente de tomber sous le coup de la loi de sécurité intérieure qui favorise la répression du stationnement illégal.

A ce jour, rares sont ceux qui peuvent s'installer sur des aires d'accueil dignes de ce nom, en toute légalité. Au 31 octobre 2005, selon les structures départementales oeuvrant auprès des gens du voyage, seules 23 aires sur les 177 imposées dans les schémas départementaux de la région étaient construites et ouvertes. D'autres sont en cours de construction et devraient voir le jour en 2006 mais on est encore loin du compte.

De plus, les imprécisions de la loi prêtent à des interprétations et des pratiques divergentes, et on constate de fortes disparités sur le plan régional. La qualité environnementale des terrains choisis pour la construction d'aires est très variable, de même que leur équipement. Le montant de la redevance perçue pour le stationnement sur une aire va de 1,5 euros par jour dans le Rhône à 11 euros dans la Drôme, les durées de séjour autorisées varient selon les aires, ... **L'absence totale de cohérence au niveau régional** est difficile à comprendre pour les voyageurs qui manifestent déjà un certain mécontentement.

En théorie (dans la loi Besson de 2000) la caravane est enfin reconnue comme un habitat principal. **Dans les faits, les gens du voyage sont souvent davantage assimilés à des campeurs qu'à des gens occupant un logement**, certes un peu différent des autres.

Ainsi la législation sur les campings fait parfois référence quand il s'agit de choisir un terrain pour construire une aire (en zone inondable dans certains départements), de définir le nombre de douches et toilettes nécessaires, etc. Certains envisagent sans état d'âme l'expulsion de voyageurs d'une aire d'accueil s'ils ne paient pas leur place. Les voyageurs, même allocataires de minima sociaux, n'ont pas droit aux allocations logement contrairement aux autres foyers à bas revenus. Des assureurs refusent d'assurer leurs caravanes... Les voyageurs ont par définition de la difficulté à produire un justificatif de domicile, ce qui complique et parfois exclut l'accès à la cantine pour les enfants, l'accès aux aides facultatives, l'obtention d'une carte d'identité,...

L'enjeu du schéma départemental et de sa mise en œuvre via les textes réglementaires élaborés dans son sillage (règlement intérieur, conventions de gestion, baux et autres...) est **d'introduire des critères, des principes visant à inscrire les voyageurs dans le droit commun, et à les protéger de l'arbitraire et des discriminations.**

L'une des limites de la loi est de n'avoir pas pris en compte la question des gens du voyage sédentarisés, les aires d'accueil étant réservées aux voyageurs itinérants. Etant donné le manque de place, le risque est grand que les sédentaires investissent durablement les aires d'accueil en les détournant de leur vocation d'origine. Seul le schéma départemental de la Haute-Savoie a pris en compte la question du logement des sédentaires au même titre que l'accueil des voyageurs. Petit à petit, d'autres départements prennent conscience de la nécessité de traiter rapidement et conjointement la question des sédentaires et celle des itinérants. Le cadre législatif s'est d'ailleurs un peu enrichi en proposant les mêmes financements pour la réalisation de terrains familiaux à destination des sédentaires que pour les aires d'accueil à destination des itinérants.

Malgré les lenteurs de la mise en œuvre de la loi et ses imperfections, des acteurs se mobilisent, des partenariats se nouent et des projets avancent. Les structures défendant les droits des gens du voyage sont toujours impliquées au niveau du schéma départemental et dans la mise en œuvre de la loi et contribuent à légitimer les besoins spécifiques des voyageurs. Leur mobilisation a certainement joué un rôle de sensibilisation et d'entraînement qui permet aux mentalités d'évoluer. Les différents acteurs publics (collectivités locales et Etat) avancent sur cette question, même si les allures sont diverses.

Le mérite des lois Besson est d'avoir permis que soit enfin énoncée la question de l'habitat des gens du voyage et que soit enclenchée la mise en œuvre de réponses leur permettant d'habiter comme tout un chacun même si la forme est un peu différente.

Les travailleurs pauvres en Rhône-Alpes : une approche pluridisciplinaire

par Noël Jouenne

Pouvoir mettre des visages sur cette catégorie dont les grandes sources statistiques nous informent qu'ils sont 1,4 million en France relevait pleinement de la mission de la MRJE. Car au-delà des chiffres, il y a des personnes dont la particularité est de travailler et dont les ressources restent insuffisantes pour vivre en toute dignité. Dire aujourd'hui qu'en Rhône-Alpes, et compte tenu des résultats en cours, la catégorie des travailleurs pauvres recouvre plus de 140 000 rhônalpins révèle l'ampleur de ce mal-emploi et surtout l'absence d'une prise de conscience qui a laissé grandir cette population depuis plus d'une génération.

Au demeurant, quelle est vraiment la consistance de cette catégorie ? Ne sommes-nous pas confrontés ici à un mouvement en perpétuel remplissage ? **L'idée selon laquelle le travail garantit de la pauvreté est une illusion** pour ces 140 000 rhônalpins, répartis dans près de 48 500 foyers allocataires des CAF. Malgré un travail qui leur procure des revenus, ces personnes passent sous la barre du seuil de bas revenus ⁽¹⁾ pour entrer dans la catégorie des « travailleurs pauvres ».

Paradoxalement, c'est autour des principales technopoles de la région que se concentrent les « travailleurs pauvres ». C'est en effet là où le travail existe que se forme ce modèle du pauvre laborieux. Estimés à près de 48 500 allocataires répartis dans les six départements où l'étude a pu être menée à bien, ils sont plus des deux-tiers à travailler toute l'année. **L'insertion par l'économie comme remède au chômage et à la pauvreté n'est ici pas valide.** De plus, 63 % sont dans la fourchette des 30 à 50 ans, c'est-à-dire vivent leur insertion professionnelle depuis de nombreuses années.

Si un tiers d'entre eux est constitué de familles monoparentales, un autre bon tiers est constitué de couples sans enfant. **La taille réduite des ménages est une donnée caractéristique de cette catégorie** car ils sont encore 24 % à vivre seuls, pour 14 % des Français. Est-ce là l'effet de la pauvreté laborieuse ou ces éléments masquent-ils d'autres types de pratiques comme l'absence de déclaration de vie conjugale ou d'autres fraudes, ou comme un choix de vie ? Seule l'investigation ethnologique complémentaire peut permettre de dévoiler un pan de l'histoire familiale et des réalités de vie quotidienne. La pratique du travail au noir ou celle des couples non déclarés est assez commune, sans pour autant couvrir une généralité de situations. Selon une étude récente, 2,5 % des français vivent seuls tout en ayant une compagne ou un compagnon vivant dans un autre logement. Globalement, le phénomène des travailleurs pauvres pris dans ses dimensions sociales suggère un certain malaise.

Le nombre d'enfants appelle lui aussi de nombreux commentaires. Les quatre cinquièmes des ménages sont constitués d'une famille qui ne dépasse pas deux enfants, et la répartition se fait à part à peu près égale entre ne pas avoir d'enfant ou en avoir un ou deux. Ainsi, ils sont 22 % chez les « travailleurs pauvres » à vivre dans un foyer d'une à deux personnes, plus de la moitié vivant au sein d'un ménage d'au moins quatre personnes. Bien que les transferts sociaux soient ici d'une importance capitale, puisqu'à partir de trois enfants le nombre

de « travailleurs pauvres » décroît très sensiblement, ils n'expliquent pas à eux seuls ce phénomène. Les « travailleurs pauvres » ne vivent pas en majorité au sein de familles nombreuses, mais au contraire vivent souvent seuls ou en couple, avec deux enfants maximum. Bien entendu, ce sont **les revenus de transferts sociaux**, avec principalement les prestations sous condition de ressources qui permettent d'assurer un espace de sécurité mais font néanmoins entrer les foyers qui en bénéficient dans la catégorie de « travailleurs fragiles ». **Sans ces ressources complémentaires, le nombre de « travailleurs pauvres » doublerait.**

Enfin, il faut souligner qu'en matière d'emploi certains d'entre eux ont choisi un métier et que celui-ci s'accorde avec leur mode de vie et d'appréhension du monde : ils aiment leur métier, l'ont choisi et considèrent leur activité comme élément d'utilité sociale, économique, voire culturelle. Ainsi, les comédiens, réunis sous l'étiquette d'**intermittents du spectacle**, ne sont-ils pas moins utiles à notre société et à son projet que le sont les **travailleurs indépendants** (commerçants, artisans et autres) - dont les statistiques nationales mentionnent un taux très élevé parmi les travailleurs pauvres. Il en est de même pour les **agriculteurs** - quelle que soit la taille de leur exploitation - qui œuvrent au gré des tourmentes climatiques et économiques dans cet attachement aux valeurs de la terre. Même si la difficulté de l'enquête bute sur des questions de pauvreté relative et absolue, la pauvreté des paysans reste au cœur du débat d'idées que souligne ce dossier. Quant aux diplômés, s'il est vrai que **le diplôme protège de l'exclusion, il peut également comprendre des poches de fragilité** où certaines filières, comme la psychologie ou les sciences sociales, subissent avec une plus grande acuité le désarroi de situations, certes souvent temporaires, mais douloureuses. Reste le sort réservé aux **travailleurs immigrés** ⁽²⁾, diplômés ou non, et dont on sait qu'ils sont **majoritairement victimes du sous-emploi**. Quelle part occupent-ils dans la vaste catégorie des « travailleurs pauvres » ?

(1) Le seuil de bas revenus est estimé à 735 euros (pour les revenus de 2003) pour une personne, le seuil de pauvreté à 602 euros pour une personne seule en mai 2005.

(2) Une étude de l'Insee indique que le taux de sous-emploi chez les étrangers d'origine africaine est de loin le plus fort, avec 15,1 % pour 4,7 % chez les Français. Pour les femmes, ce taux passe à 24,9 % chez les Africaines pour 8,1 % chez les Françaises. Source : Insee première n° 1046, octobre 2005

méthodologie de l'étude

Cette étude a été réalisée en deux étapes distinctes, conduites par Noël Jouenne, ethnologue à la MRJE en 2005. D'une part, l'enquête a été menée auprès d'acteurs de terrain et de « travailleurs pauvres », réunis autour de groupes de parole dans différents secteurs de la Loire. L'étude a permis de dévoiler de nombreux aspects de la vie quotidienne sur un large éventail qui va des agriculteurs aux travailleurs handicapés en passant par les intermittents du spectacle et les travailleurs en prison. D'autre part, l'étude a pu être confortée dans sa dimension quantitative grâce au concours du Pôle d'expertise régional des CAF de Rhône-Alpes. Cette expérience unique et originale a permis une approche du monde des « travailleurs pauvres » à travers l'étude des fichiers des CAF. Rendre visible à l'échelle du bassin de service la population des pauvres laborieux offre une ouverture intéressante en matière d'analyse pour mieux cerner cette population, ses difficultés, ses angoisses et ses attentes.



BON DE COMMANDE

Je souhaite recevoir le **Dossier annuel 2005 « Exclusions, Pauvretés, Précarités »** de la MRIE avec une facture à l'adresse suivante :

M. Mme, Melle

Organisme

Adresse.....

.....

Tél. Email.....

Prix du Dossier annuel 2005 : 20€ (frais de port compris)

- Je joins un chèque en règlement à l'ordre de la MRIE
- Je réglerai à réception du document avec sa facture

Date Signature

Bon à retourner à : Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion
14 rue Passet – 69007 Lyon Tél. 04 37 65 01 93 – Fax 04 37 65 01 94
 Email : mrie@mrie.org